



# L'ACTION DU FONDS EN BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

## Les chiffres de l'emploi en 2019

**6,21 %**

Taux d'emploi légal  
dans les trois fonctions  
publiques au niveau local  
(5,79 % au niveau  
national)

**6 925**

bénéficiaires de  
l'obligation d'emploi  
(BOE)

## LES AIDES DU FIPHFP DANS LA RÉGION

**2 557 934 €**

Montant total des interventions directes  
du FIPHFP en 2019 dans la région



AIDES PONCTUELLES :

**595 989 €**

financés via la plateforme

CONVENTIONS :

**1 500 204 €**

financés au travers des  
conventions employeurs.  
4 conventions engagées  
en 2019

ACCESSIBILITÉ :

**461 741 €**

financés au travers du programme accessibilité

**7 %**

dans la fonction  
publique  
TERRITORIALE



**3,72 %**

dans la fonction  
publique D'ÉTAT



**5,78 %**

dans la fonction  
publique  
HOSPITALIÈRE



## Votre contact en région

Fabrice Geurts

Directeur territorial  
au handicap du FIPHFP



# Des initiatives locales en faveur d'une société plus inclusive

## Former les correspondants handicap : une mission essentielle pour le FIPHFP

Mardi 14 janvier, le FIPHFP et son Handi-Pacte Bourgogne-Franche Comté, ont organisé un module de formation à destination des nouveaux correspondants handicap, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or (CDG 21). Acteurs pivots de la politique handicap déployée par les employeurs publics, les « référents handicap » sont chargés d'informer, de conseiller et d'accompagner les travailleurs handicapés. Leur désignation a été rendue obligatoire au sein de tous les établissements publics par la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Également ouverte à leurs homologues de la Région Grand-Est, cette journée de formation a permis aux 19 correspondants handicap présents de cerner le cadre de leurs missions, de se familiariser avec les outils et les aides du FIPHFP ainsi qu'avec le cadre légal de l'obligation d'emploi.

## Handicaps invisibles : le Handi-Pacte sensibilise les employeurs aux troubles DYS

Dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, les « troubles DYS » concernent 6 à 8 % de la population française et environ 80 000 enfants de plus chaque année. Ces troubles cognitifs reconnus comme tels par la loi du 11 février 2005, ont fait l'objet d'une journée de conférences et d'ateliers organisée par le Handi-Pacte régional, le 28 mars, au siège de la Direccte. Cinquante-cinq participants ont été sensibilisés à ces handicaps qui, invisibles et souvent méconnus, impactent pourtant la carrière professionnelle. Une présentation de la prestation d'appuis spécifiques (PAS) était également à l'ordre du jour. Cette nouvelle aide, proposée par le FIPHFP et l'Agefiph, peut être mobilisée par les médecins du travail ou les employeurs afin d'identifier les possibilités de compensation techniques, humaines ou organisationnelles.

## Le chiffre

**11** C'est le nombre de webinaires thématiques mis à disposition des employeurs publics par le Handi-Pacte Bourgogne-Franche Comté sur l'apprentissage, la PPR, les handicaps psychiques ou la réforme de la politique handicap.

## Des bonnes pratiques pour éviter le sur-accompagnement des travailleurs handicapés

Le 8 octobre, Fabrice Geurts, Directeur territorial au handicap (DTH) du FIPHFP en région Bourgogne-Franche Comté, introduisait une matinée de conférences sur l'accompagnement des agents en situation de handicap et ses limites. Quelle posture adopter ? Quelles techniques utiliser lors d'un entretien d'embauche ? Comment éviter le piège du sur-accompagnement ? Autant de problématiques rencontrées par les soixante-dix employeurs réunis dans les locaux de Dijon Métropole. Les ateliers de partage de bonnes pratiques organisés l'après-midi sont venus apporter une dimension opérationnelle à cette journée thématique diffusée pour la première fois en direct via un webinaire accessible aux employeurs publics de la région.